

Vous voulez construire ou rénover? Avez-vous pensé à protéger votre maison contre les dangers naturels?

Le nombre des phénomènes météo violents a augmenté; inondations, grêle, tempêtes et autres dangers naturels provoquent toujours plus de dommages en Suisse.

- Vous pouvez vous éviter bien des ennuis et des dégâts en prenant en compte les impacts possibles des dangers naturels lors de la planification, de la construction et de la rénovation.
- Protégez votre maison contre les dangers naturels pour qu'elle vous protège bien à son tour. Et préservez ainsi la valeur de votre bien à long terme.

**Construction sûre – valeur
en hausse**

www.protection-dangers-naturels.ch

- Comment pouvez-vous protéger votre bâtiment lors de sa construction ou de sa rénovation, après un sinistre et en l'entretenant? Le test suisse des dangers naturels vous fournit des conseils complets.
- Informations générales concernant les dangers naturels
- Liste des éléments de construction testés contre la grêle
- Guides pour les projeteurs* et architectes pour la planification et la mise en œuvre de mesures de protection des bâtiments

Sur www.protection-dangers-naturels.ch vous trouverez aussi tous les liens importants concernant la situation de danger et la protection de votre bâtiment:

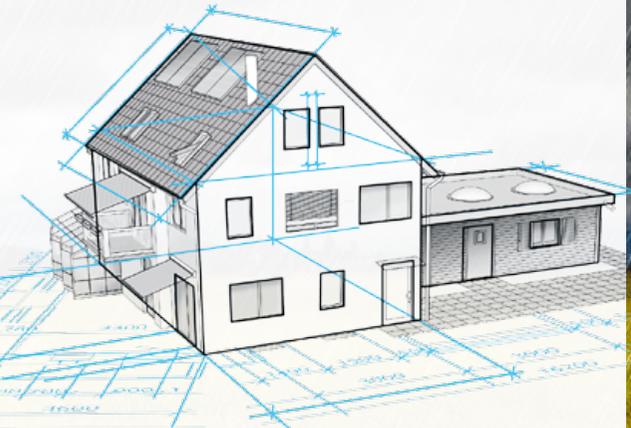
- Services cantonaux et nationaux
- Cartes cantonales des dangers d'inondation, de glissement de terrain, de chute de pierres et d'avalanche et carte interactive du risque de radon en Suisse
- Alertes dangers naturels de la Confédération
- Services météorologiques avec alerte dangers naturels



ECAP
Place de la Gare 4
Case postale
2002 Neuchâtel
Tél. 032 889 62 22
www.ecap-ne.ch

**Nouvelles constructions
et transformations**

COMMENT PROCÉDER EN TANT QUE MAÎTRE D'OUVRAGE



sia
schweizerischer ingenieur- und architektenverband
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

ASA | SVV

Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni

Une bonne protection...

... commence lors de la planification

1

Informez-vous, de préférence avant l'achat d'un terrain ou d'un objet, des dangers naturels menaçant la parcelle.

2

Demandez à votre projeteur* de vous expliquer quels sont les dangers avec lesquels vous devez compter sur votre terrain: que peut-il se passer?

Demandez à votre projeteur* de vous présenter les mesures de protection possibles. Il est important que tous les types de dangers soient pris en compte.

... nécessite une exécution soignée

3

Assurez-vous, avec votre projeteur*, que les mesures de protection désirées et les exigences qui en découlent soient convenues par écrit avec les artisans et fournisseurs.

4

Veillez à ce que ces mesures soient mises en œuvre selon ce qui a été convenu.

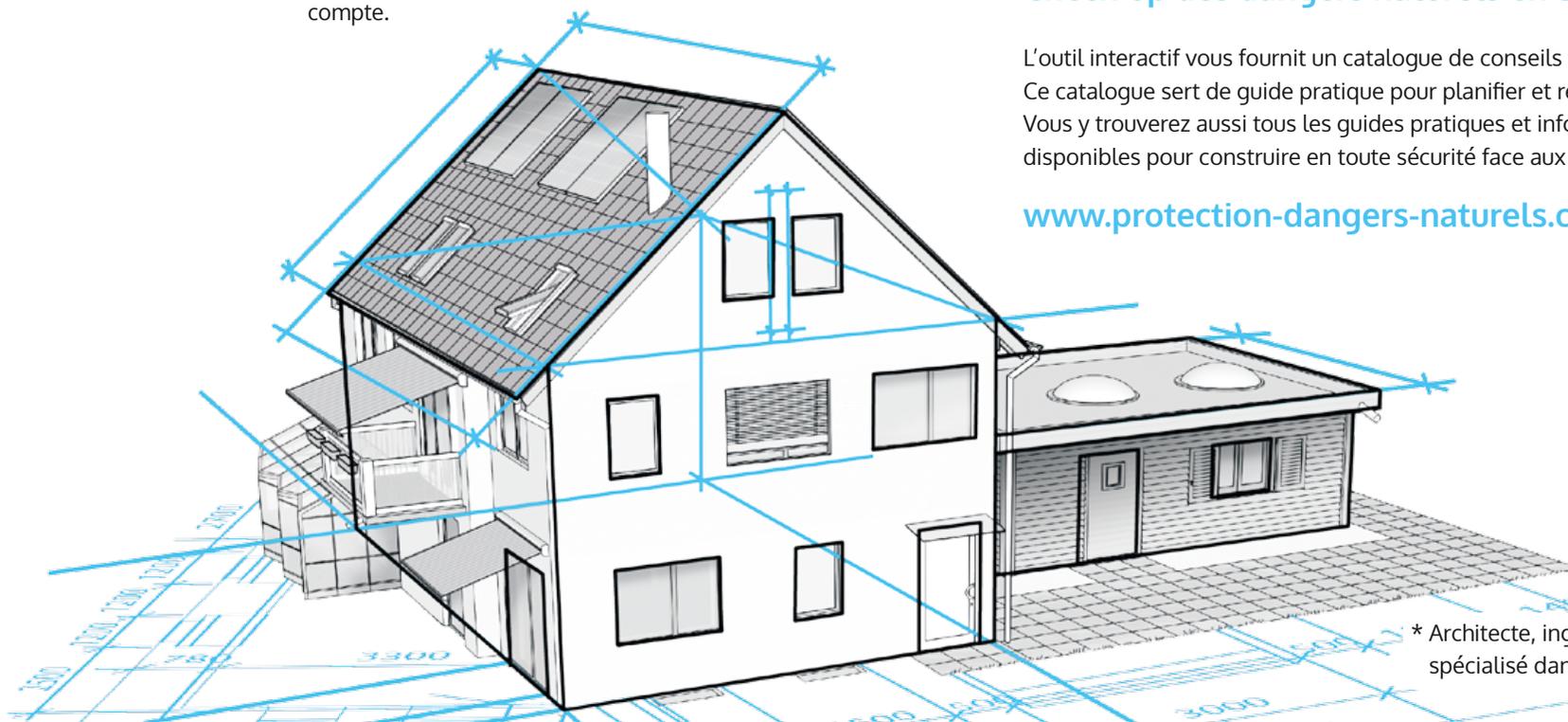
... nécessite un bon entretien

5

Au terme de la construction, demandez à votre projeteur* de vous confirmer que votre maison remplit totalement les exigences convenues en termes de protection.

6

Exigez de votre projeteur* un plan d'entretien indiquant ce que vous devez faire pour maintenir le niveau de protection à long terme.



Check-up des dangers naturels en Suisse

L'outil interactif vous fournit un catalogue de conseils sur mesure pour votre bâtiment. Ce catalogue sert de guide pratique pour planifier et réaliser des mesures concrètes. Vous y trouverez aussi tous les guides pratiques et informations générales actuellement disponibles pour construire en toute sécurité face aux dangers naturels.

www.protection-dangers-naturels.ch/checkup

* Architecte, ingénieur civil ou projeteur spécialisé dans les dangers naturels